



Votre enfant part bientôt en voyage scolaire ? N'oubliez pas sa **CEAM** !

En voyage, n'emportez pas les tracas de santé dans les bagages ! Avant que votre enfant parte, pensez à sa Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).



Vous voulez gagner du temps ?

Connectez-vous à mon compte ameli sur smartphone ou sur Internet et commandez sa carte, rubrique « Mes démarches ». Vous la recevrez chez vous dans les deux semaines qui suivent votre demande. Vous pourrez également imprimer un certificat provisoire valable 3 mois.



Pourquoi commander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie ?

En cas de problème médical, elle permettra à votre enfant de bénéficier d'une prise en charge sur place de ses éventuels soins* :

- ▶ soit vous n'aurez pas à faire l'avance des frais médicaux,
- ▶ soit vous devrez faire l'avance des frais médicaux et serez alors remboursé par l'organisme de sécurité sociale du lieu de séjour.

**selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.*



Cette carte est valable deux ans, chaque membre de la famille doit avoir la sienne.



L'Assurance Maladie en ligne

Sur ameli.fr :

- ▶ **Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches** selon votre situation.
- ▶ **Informez-vous avec l'annuaire santé d'Ameli.fr** sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins.
- ▶ **Connectez-vous à votre compte ameli**, votre espace personnel.

Téléchargez gratuitement l'appli ameli



Sur ameli-sante.fr :

- ▶ **Accédez également à de l'information santé :** maux du quotidien, pathologies plus lourdes, offre de prévention de l'Assurance Maladie.